

# LA NOCTURNE DU PALAIS

*traverse le temps*

14.10.2023



point-justice  
informer, orienter, aider



Conseil  
départemental  
de l'accès au droit  
des Pyrénées-Orientales



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DOSSIER DE PRESSE



# Présentation du Conseil Départemental de l'Accès au Droit des Pyrénées-Orientales

L'aide à l'accès au droit, définie par la loi du 10 juillet 1991, consiste à offrir à toute personne, peu importe son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou son lieu de domicile, la possibilité d'accéder à une information juridique de premier niveau, en dehors de tout procès.

Pour faciliter l'égal accès au droit de toutes et tous, il existe 1 748 point-justice gérés par les conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) et qui œuvrent quotidiennement dans l'intérêt des usagers du service public de la justice sur l'ensemble du territoire national. Inauguré en 2007, le CDAD des Pyrénées-Orientales est un groupement d'intérêt public (GIP) doté de la personnalité morale, placé sous la présidence du Président du Tribunal Judiciaire de Perpignan. Les CDAD définissent et coordonnent une politique départementale de l'accès au droit adaptée, en partenariat avec les acteurs locaux concernés pour développer l'accès au droit et mettre en œuvre des dispositifs nouveaux.

Pour ce faire, le CDAD des Pyrénées-Orientales met en place :

- Des consultations juridiques gratuites et confidentielles assurées par des intervenants professionnels sur les point-justice de Maison d'accès au Droit de Perpignan, le point-justice Maison de la justice et du droit, le point-justice Vernet-Salanque, les points-justice de Céret, Prades, Rivesaltes, Saint Laurent de la Salanque, un point-justice téléphonique avocat et un point-justice droit des étrangers. L'an dernier, le CDAD des Pyrénées-Orientales a permis à 2371 personnes de bénéficier d'une consultation.
- Des actions de démocratisation de l'accès au droit sur tout type de sujet juridique afin de sensibiliser ou informer différents publics (interventions scolaires, ciné-débat, conférence, procès fictif, plaquette FALC, colloque...). La Nocturne du Palais 2023 s'inscrit dans ces actions.

## Présentation nationale de la Nuit du Droit 2023

Le 4 octobre 2023, c'est le soixante-cinquième anniversaire de La Constitution.

C'est aussi, depuis 2018, la célébration du droit sur l'ensemble du territoire national. En effet, depuis maintenant cinq années, M. Laurent Fabius a voulu qu'une soirée, celle de l'anniversaire de notre Constitution, soit consacrée au droit, discipline mal connue de nos concitoyens. Depuis lors, les acteurs du droit - ceux qui le créent, l'enseignent, l'appliquent - invitent le public à mieux en connaître les arcanes.

Le droit régit tous les aspects de notre vie et ceux de la société dans laquelle nous évoluons. Sans le droit, le plus fort impose sa loi au plus faible. Le droit protège les libertés, permet le règlement pacifique des conflits, assure le bon fonctionnement de la vie sous tous ses aspects qu'il s'agisse des individus ou des entités grandes et moins grandes, qui animent la vie économique et sociale.

La Nuit du Droit est l'occasion unique qui permet à chacun de discuter sans barrière avec les professionnels du droit. Les manifestations riches et variées créées au soir du 4 octobre ont pour but de mieux faire connaître le droit, ses principes, ses institutions, ses métiers.

## "La Nocturne du Palais 2023 traverse le temps"

En marge des manifestations nationales de la Nuit du Droit initiée par le Conseil Constitutionnel en 2017 afin de célébrer la Constitution de 1958, le tribunal judiciaire de Perpignan organise sa quatrième édition de la Nocturne du Palais, intitulée cette année: "la Nocturne du Palais traverse le temps" le samedi 14 octobre 2023, sur deux séances à 15h et à 18h.

Face aux nombreuses questions du public sur l'évolution du traitement des infractions sexuelles et des techniques scientifiques lors de la dernière édition, le CDAD a souhaité faire une proposition audacieuse théâtralement pour cette quatrième édition. A cette effet, me spectacle a été modifié afin d'offrir au une vision contemporaine d'un sujet complémentaire à l'approche historique.

Chaque séance comprend donc une approche théâtralisée d'un procès pour viol en 1842 et en 2023, suivie d'un débat avec des professionnels du droit.

Cet évènement est gratuit mais soumis à réservation afin de garantir le confort de chaque spectateur.

Cette reconstitution de 1842 est le fruit d'un travail documentaire important dans les archives judiciaires conservées aux archives départementales des Pyrénées-Orientales et ayant permis de proposer au public une version théâtralisée d'un procès d'assises du XIXème siècle, tel qu'il pouvait se dérouler il y a plus de 180 ans. L'association "Le temps du costume roussillonnais" fournira les costumes d'époque aux comédiens et participera à la représentation.

L'une des missions de la justice est d'informer les justiciables sur l'évolution du droit et sa mise en application. En effet, une nouvelle réforme du droit pénal généralise la **cour criminelle** sur l'ensemble du territoire français pour le jugement des crimes, punis de 15 à 20 ans de réclusion (à l'exception du département de Mayotte) depuis le 1<sup>er</sup> janvier

2023. Elle est composée uniquement de juges professionnels. La **cour d'assises** reste compétente pour juger les crimes punis de plus de 20 ans de réclusion. Elle est composée de juges et de citoyens tirés au sort, qu'on appelle les *jurés*. Cette quatrième édition de la Nocturne du Palais sera l'occasion de présenter au public l'application concrète de cette nouvelle réforme que sont les cours criminelles.

Cette nocturne du palais, par le biais de l'approche théâtralisée, est l'occasion d'appréhender l'institution judiciaire dans un contexte moins formel afin de rapprocher la justice du citoyen et de porter une réflexion sur le consentement et le traitement des victimes dans le cadre des infractions de nature sexuelle, sujet déjà présent il y a presque deux siècles et toujours d'actualité en 2023.

**La Nocturne du palais 2023 remonte le temps - samedi 14 octobre 2023**

Deux séances (représentation et débat) à 15h et 18h00 –

Evènement GRATUIT

Réservation obligatoire au 04.30.19.62.47, du lundi au vendredi de 9h à 12h ou sur [infocdad66@gmail.com](mailto:infocdad66@gmail.com)

L'attention des spectateurs est attirée par le sujet sensible qui peut ne pas être adapté au jeune public.

Contact : Emilie Camus, coordonnatrice du CDAD 66 [emilie-monique.camus@justice.fr](mailto:emilie-monique.camus@justice.fr)

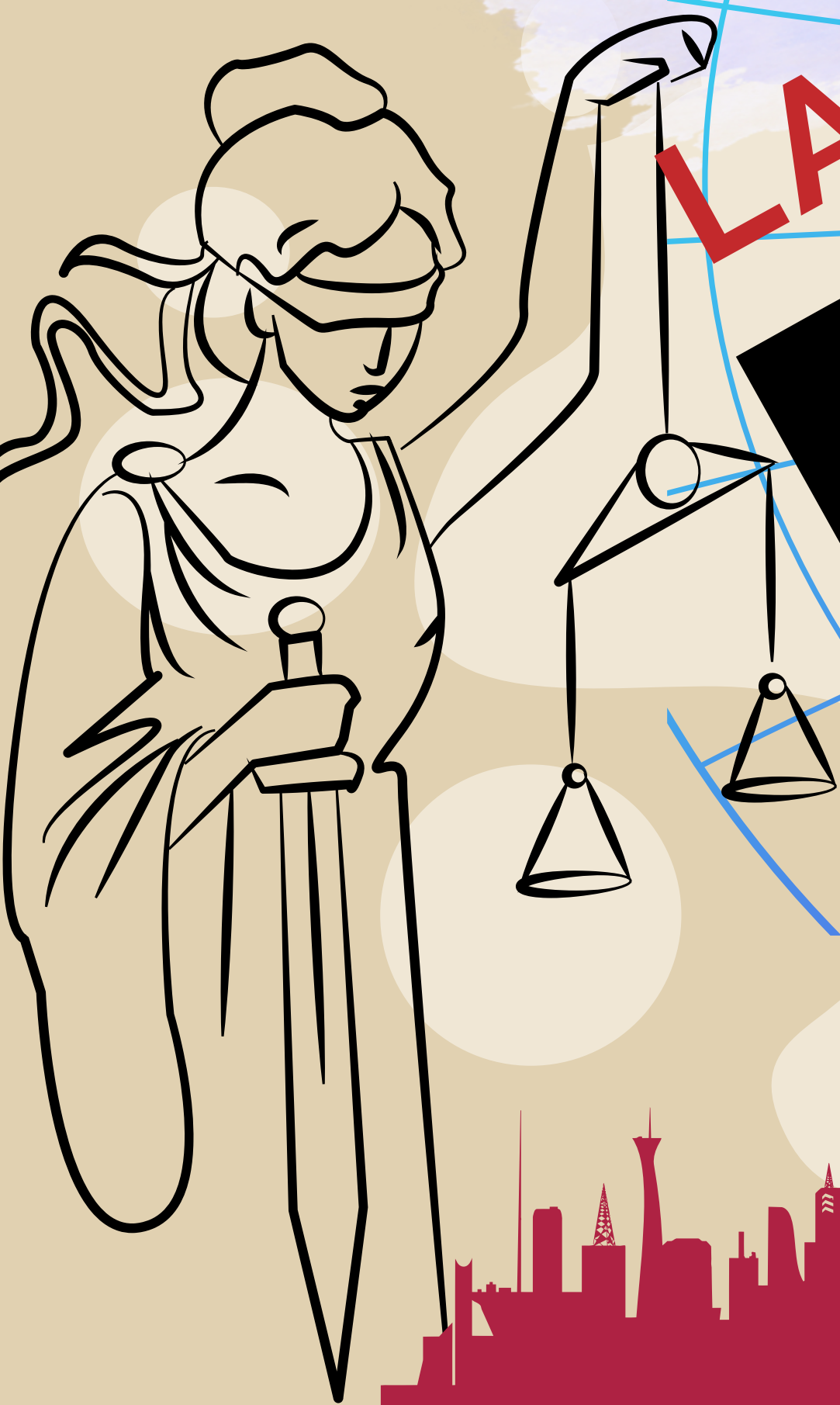
LE SAMEDI 14 OCTOBRE 2023  
SÉANCE A 15H00 ET A 18H00

AU TRIBUNAL JUDICIAIRE  
DE PERPIGNAN  
PLACE FRANCOIS ARAGO  
66000 PERPIGNAN



# LA NOCTURNE DU DROIT

Traverse le temps



Entrée gratuite  
Réservation **obligatoire** :  
[infocdad66@gmail.com](mailto:infocdad66@gmail.com) ou  
au 04.30.19.62.47  
du Lundi au Vendredi de 9h à 12h

- APPROCHE THÉÂTRALE D'UN PROCÈS POUR VIOL EN 1842 ET EN 2023 -  
- SUIVIE D'UN DÉBAT AVEC DES PROFESSIONNELS DU DROIT -



Attention sujet sensible pour les plus jeunes



MINISTÈRE  
DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



PRÉFET  
DES PYRÉNÉES-  
ORIENTALES

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ACTION  
ÉGALITÉ

GRANDE CAUSE DU QUINQUENNAT



Perpignan  
Méditerranée  
Métropole



Conflent Canigó  
Communauté de communes



COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU  
VALLESPİR



Ordre des  
Avocats